

Agde, le 7 novembre 2017

**COMITE DE QUARTIER « GRAU /TAMARISSIERE »**  
COMPTE RENDU DU 15 Novembre 2017

C.Q.208 – 23 Mai 2017

**G01/05/17** : L'intersection du chemin de la cossarde avec le chemin de la chevrette a été élargie et recouvert d'un enduit bitumeux d'une épaisseur trop faible semble-t-il ? Achevé depuis une dizaine de jours, il y a déjà deux trous dans la chaussée, dont un très important. Par contre, la réfection du **chemin de la cossarde** devant le nouveau lotissement semble de meilleure qualité.

Réponse :

C'est une réparation provisoire les travaux de revêtements définitifs seront entrepris en début d'année.

**G02/05/17** : Il faudrait envisager le nettoyage des trottoirs de la **rue de la tramontane**.

Réponse :

La demande a été formulée.

**G03/05/17** : Devant les numéros 5 et 13 du **chemin de fin de siècle**, la chaussée est déformée par les racines des grands pins. Pourrait-on le signaler aux usagers par un panneau « chaussée déformée » ?

Réponse :

Un panneau sera mis en place.

**G04/05/17** : Certaines voies sont nettoyées tous les jours, d'autres presque jamais. De plus, il manque des « souffleurs » dans les balayeuses.

Réponse :

La compétence « nettoyage » sera de la compétence de Nicollin, un point doit être fait.

**G05/05/17** : Par lettre du 21.10.16 nous portons à votre connaissance un accident important dû à la grosse différence de niveau entre la chaussée et le pseudo trottoir à hauteur du numéro **39 de l'avenue du Littoral**. Vous nous répondiez le 10.11.16 que des travaux allaient être entrepris pour réparer cette anomalie. A ce jour, rien n'a été fait. Peut-on espérer des travaux dans les prochains jours ?

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

**G06/05/17 : Impasse Sainte Thérèse**, l'entretien de la voirie n'a pas été effectué depuis l'été 2016, malgré des relances successives en novembre 2016 et avril 2017. Peut-on espérer une intervention prochaine ?

Réponse :

La demande sera formulée auprès des services.

**G07/05/17 : Rue des jardins de la mer** face au n° 10, nous avons signalé un affaissement de terrain à côté d'un robinet d'eau. Le service devait se déplacer sur le terrain pour savoir ce qu'il y avait lieu de faire ? Peut-on savoir ce qui va être fait ?

Réponse :

Les services se déplaceront pour ce point précis.

**G08/05/17** : La piste cyclable qui va du **rond-point de mûrier de Sicard vers l'Ephèbe**, mérite d'être nettoyée car elle commence à être envahie par des herbes.

Réponse :

La demande a été enregistrée.

**G09/05/17** : La voie mixte côté droit de **Notre Dame à Saint Martin**, s'arrête brutalement en arrivant au mûrier de Sicard. Il faut continuer dans les cailloux et herbes, alors qu'il y a pourtant la place de la relier correctement à la **route de Guiraudette** ? (photo 208-1)

Réponse :

Le débouché de la piste sur la route de Guiraudette à cet endroit est trop étroit et situé sur un point de sortie du giratoire, il a été préféré le contournement du giratoire ou le foncier disponible est plus important.

**G10/05/17** : Une nouvelle voie entre le **chemin des blanquettes** et la **rue Jacques Romanse** vient d'être ouverte, mais ne porte encore pas de nom pour l'instant. Peut-on espérer un baptême prochain ?

Réponse :

La demande a été formulée.

**G11/05/17** : **Impasse des cortadérias** au numéro 7, une maison particulière semble avoir été louée à des Gitans ? D'après nos informations, il s'agirait d'une maison en location pour les baptêmes, mariages, festivités, etc... Récemment une centaine de personnes ont fêté un baptême jusqu'à 4 heures du matin, avec feu d'artifice jusque dans le jardin du voisin. Peut-on savoir si le propriétaire a obtenu une autorisation de la mairie pour faire d'une maison particulière une sorte de boîte de nuit ?

Réponse :

Lors des débordements ou nuisances sonores, les administrés concernés doivent appeler le csu.

**G12/05/17** : Le rajout des corbeilles sur le **quai du commandant Méric** n'a toujours pas été fait (il n'y en a toujours qu'une seule) alors qu'il en faudrait au moins 5. On pourrait en mettre des jolies, en bois avec plus d'espace, comme celles mises sur les quais du Cap.

Réponse :

Les corbeilles ont été rajoutées.

**G13/05/17** : Sur le **quai commandant Méric**, au niveau de la rue Jacques Béziat, la barrière doit être dotée de nouveaux cadenas car ceux en place ne fonctionnent plus donc cette barrière reste toujours ouverte et certains automobilistes indisciplinés passent à cet endroit pour ensuite se retrouver sur le quai. Danger pour les passants, les enfants. Il semblerait également judicieux de mettre un panneau d'interdiction de passer par cette barrière.

Réponse :

Les cadenas ont été changés. Le panneau n'a pas été posé.

**G14/05/17** : **En front de mer** à côté des toilettes publiques, on a remplacé les poteaux qui étaient dangereux pour les enfants et également pour les adultes (car ils étaient lourds, et complètement instables) par une barrière, sauf qu'elle ne permet pas aux personnes handicapées, aux poussettes ou encore aux personnes se tenant par le bras, de passer. Ils n'ont pas pensé à laisser une ouverture plus large.

Les vespas passent...à proximité sera créé une rampe handicapé.

Réponse :

Pour l'installation d'animations, il faut que cette barrière puisse être ouverte sans que cela gêne les manipulations des agents techniques. Il n'est pas possible de la déplacer.

**G15/05/17** : Toujours **en front de mer**, lorsque les 2 raques à vélo mise à côté des toilettes publiques seront remplies, l'accès aux toilettes sera difficile. Les remettre à côté de celui se situant entre la plage et le parking car il y a plus d'espace.

Réponse :

Cette demande ne peut aboutir car le passage n'est plus possible pour les manèges.

**G16/05/17** : A l'intersection de la **rue Jean Jaurès et de la rue Beaulieu**, un miroir serait nécessaire car de nombreux automobilistes s'avancent beaucoup trop sur la rue Jean Jaurès afin de voir s'il y a des voitures, d'autres passent sans regarder. Pas mal d'accidents ont déjà eu lieu ces dernières années et d'autres ont failli avoir lieu.

Réponse :

Le miroir est en commande.

C.Q.212 – 28 Juillet 2017

**G01/07/17 :** Nous avons été surpris par l'annonce de la fermeture de la plateforme des végétaux à la **déchetterie de la prunette**, à compter du 17 juillet, sans autre explication ? Nous recevons beaucoup de demandes d'usagers qui ne comprennent pas une telle mesure sans raison évidente ? Maintenant qu'une grande majorité d'usagers a pris l'habitude de transporter ses déchets verts à la déchetterie, on supprime cet avantage qui avait mis un certain temps à rentrer dans les mœurs ? Il suffit de se rappeler le temps, pas encore si éloigné, où les usagers laissaient leurs déchets végétaux devant leur porte, faute de pouvoir les mettre ailleurs.

Lors de la réunion du 14 avril 2016, vous avez fait le point sur l'avancement du permis du Centre Technique Municipal avec plan à l'appui. Nous avons vu que celui-ci s'achevait à la déchetterie, mais nous ne savions pas que la plateforme des végétaux était incluse dans le projet, car personne ne nous l'a dit ? Il est évident que si l'on nous avait informés de cette suppression, nous aurions réagi pour demander une modification du projet. Bien que tardivement, nous demandons une modification du projet pour maintenir cette plateforme de végétaux, dont l'utilité n'est plus à démontrer.

Réponse :

La fermeture de la plateforme de déchets verts de la déchetterie de la Prunette a été validée en concertation entre la Ville et le SICTOM.

Pour le démarrage des travaux du centre technique municipal mitoyen du site, il est nécessaire d'utiliser une partie du foncier de la déchetterie.

C'est la raison pour laquelle, les déchets verts des professionnels sont orientés directement sur la plateforme de compostage et ceux des particuliers sont provisoirement acceptés à la déchetterie des 7 Fonts.

En attendant la fin des travaux, le SICTOM et la Ville étudient une solution plus adaptée qui répondra au mieux au dépôt de ces déchets.

**G2/07/17 :** Il nous est également signalé la difficulté, voire l'impossibilité, d'approcher des **conteneurs récupérateur de verres, et déchets poubelle jaune** Pourquoi ne pas déplacer ces conteneurs et les mettre sous la surveillance des agents chargés de la maintenance de la déchetterie ? Il est urgent d'intervenir dans les deux cas et de permettre aux usagers de profiter à nouveau des facilités qui leur étaient accordées antérieurement.

Le comité de quartier à l'unanimité s'oppose à ce projet, et souhaiterait, pour les deux questions ci-dessus, une réponse personnelle de Monsieur FREY.

Réponse :

Les points d'apports volontaires situés devant la déchetterie de la Prunette font l'objet de nombreux dépôts sauvages. De nombreux contrevenants ont été verbalisés.

A ce jour, il n'est pas prévu de les déplacer car l'objectif est que les dépôts puissent se faire aussi en dehors des heures d'ouverture de la déchetterie.

**G03/07/17 :** A la **rue G. Jover** au bout de l'impasse, à côté de l'ancienne poste du Grau, le fluvial est complètement obstrué de feuilles. Il est impératif de le nettoyer afin de permettre l'évacuation de l'eau lors de prochaines pluies.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

**G04/07/17 :** A la **rue du Labech au Cap d'Agde**, la municipalité a créé des emplacements de parking à moitié sur le trottoir et la chaussée. Pourquoi ne pas faire la même chose au Grau d'Agde dans les **rue de l'Eglise, du château d'eau et Courpouren** qui ont le même type de trottoir, afin d'éviter que les habitants ou touristes risquent une amende de 135 euros.

Réponse :

Les travaux de réparation de chaussée sont programmés pour le début de l'année.

**G05/07/17** : La boîte aux lettres qui se trouve **chemin de Guiraudette**, devant la boulangerie pas loin du mûrier de Sicard, est devenue complètement inaccessible pour les usagers à cause des commerces de ce lieu. Il serait souhaitable de la remettre comme par le passé au croisement des chemins Abreuvoirs, Guiraudette et Grand Tétrás (voir avec les PTT)

Réponse :

Un courrier a été adressé à la Direction de la Poste.

**G06/07/17** : **Chemin de Baluffe**, au niveau du n° 28, la propriété a été alignée, mais il reste à compléter sur sa largeur la piste cyclable sur l'espace qui a été gagné.

Réponse :

La zone dégagée suite à l'alignement fait l'objet d'une demande de N° vert pour un traitement.

**G07/07/17** : La voie douce qui longe l'Hérault englobe les bittes d'amarrage qui sont inamovibles. Les cyclistes passent de part et d'autre en frôlant le bord du quai – ce qui est déjà dangereux ! – mais, face à la **rue du Lamanage** un escalier permet de rejoindre le bord de l'eau et cet escalier est « invisible » d'où DANGER !

Réponse :

Des barrières de sécurités sont positionnées.

**G08/07/17** : A quand la rénovation de la voirie du **chemin des Montilles de Gaillard**. La circulation est difficile, voire dangereuse, à cause de la déformation de la chaussée due aux racines des pins.

Réponse :

Une visite sera faite entre les services techniques et l' élu à la vie quotidienne.

**G09/07/17** : Au croisement du **Chemin de la Chevette et des Jardins de la Mer** le miroir est cassé. Il faudrait le remplacer.

Réponse :

Le miroir est en commande.

**G10/07/17** : Il serait souhaitable d'établir le stationnement des véhicules d'un seul côté de la chaussée dans les **chemins du Grand Quist, de Kalfon et du Littoral** prolongé pour permettre une meilleure circulation.

Réponse :

Une étude est en cours sur l'ensemble de la zone littoral.

**G11/07/17** : **Chemin du Grand Quist**, à hauteur du n° 45, 3 pins sont morts. Un est déjà couché, les deux autres menacent de tomber sur la route ou sur le terrain non entretenu où se trouve la pompe de relèvement.

Réponse :

Les arbres ont été enlevés. Souhaitez-vous les remplacer et par quelle essence ?

**G12/07/17** : L'arbre qui a été maintenu – après enquête - au milieu du **chemin du Grand Quist** mérite un élagage, car deux branches sont mortes. De plus, le panneau sens obligatoire qui permettait de circuler autour de l'arbre a été arraché, il faudrait le remettre en place.

Réponse :

L'élagage a été fait et le panneau remis en place.

**G13/07/17** : **L'impasse du Perdigal** n'est jamais nettoyée par les services municipaux qui ne rentrent pas dans l'impasse. La partie de l'impasse qui va de **l'Avenue du Littoral** (carrefour du Père Maurel) à la mer est particulièrement sale (déchets, excréments de toute sortes, papiers gras, cannettes,...) L'absence de nettoyage de la voirie nous est également rappelée au **chemin du Grand Quist, à l'Avenue de Saint Vincent**, et dans de nombreux autres lieux ce qui en fait une question récurrente pour l'ensemble du quartier. On ne voit plus les camions qui nettoyaient et arrosaient les routes et enlevaient les herbes folles le long des murs ?

Réponse :

La SMN NICOLLIN a effectué le piquage dans tout ce secteur.

**G14/07/17 :** Il y a de plus en plus de poubelles qui restent en permanence sur la voie publique. Il faudrait revenir à la distribution du règlement par les éboueurs sur le couvercle des bacs ?

Réponse :

Pour ce qui est des bacs qui restent à demeure sur la voie publique, les agents de terrain du SICTOM effectuent régulièrement des opérations de roulage des bacs et donnent des informations relatives à l'utilisation des bacs. Rien n'est acquis, nous sommes obligés d'effectuer régulièrement des piqûres de rappel.

**G15/07/17 :** Au carrefour de la **rue de la Roselière et de la Charrue**, il faudrait rejoindre les deux bandes blanches du « stop ».

Réponse :

Une repasse de la peinture horizontale a été effectuée.

**G16/07/17 :** Peut-on connaître le numéro de téléphone pour le ramassage des encombrants et des végétaux pour les personnes âgées ou handicapées.

Réponse :

Les services voiries 04 67 94 68 31 ou le numéro vert.

**G17/07/17 :** Il faut revoir la signalisation routière **route de Rochelongue**, afin de respecter la priorité à droite.

Réponse :

Le nécessaire a été fait, deux panneaux AB1 ont été positionnés.

C.Q.215 – 15 Septembre 2017

**G01/09/17 :** Le Grau est très sale, aucun nettoyage à l'eau dans les rues du centre et ailleurs n'a été fait de tout l'été. Ce problème de nettoyage est ressenti dans la majorité des rues du quartier. Il en est de même de la **propreté de la plage** et surtout de mégots de cigarettes.

Réponse :

La Ville a mis en place cette saison une distribution de cendriers de plage fabriqués avec des balles de tennis recyclées et décorées par les enfants des écoles primaires.

**G02/09/17 :** Le manque de places de parkings engendre des P.V de 135 euros mis à profusion pendant la période estivale par la police nationale et municipale dans les **rues de l'Eglise, Courpouren et Château d'eau**. A quand un sens unique et un marquage au sol dans ces rues pour éviter ces sanctions. A la question n° 4 de notre lettre du 28 juillet nous proposons qu'à l'instar de la rue du Labech au Cap d'Agde l'on crée des stationnements à moitié sur le trottoir et la chaussée ?

Réponse :

Un plan a été projeté. Il en ressort une majorité favorable à la création matérielle des places accompagnée d'une mise en sens unique. Une consultation des riverains sera mise en place et une demande de validation par Monsieur le Maire.

**G03/09/17 :** Concernant le problème récurrent de parkings dans notre quartier, nous souhaiterions savoir le résultat de l'étude d'un **projet de parking** que nous avons proposé en décembre 2015 et renouvelé en janvier 2016 sur le **secteur du Lavandin**. Lors de la réunion du 1<sup>er</sup> février 2017, vous nous faisiez savoir que cette zone de 1500 m2 permettrait l'aménagement de 52 places de stationnements supplémentaires pour un coût estimé à 100.000 euros. La gestion des accès est à définir. Une décision a-t-elle été prise ?

Réponse :

Pas de parking arbitré dans cette zone, une extension du boulo-drome est sollicitée.

**G04/09/17** : Toujours concernant les parkings, il est souhaité la construction d'un parking à étages sur le **terrain face à la criée**, et une navette fluviale sur l'Hérault.

Réponse :

Impossible dans ce secteur car en zone rouge du PPRI et le terrain appartient au département.

**G05/09/17** : La mise en place de bornes noires PVC interdisant le stationnement à la demande des riverains est exagérée dans beaucoup de cas, d'autant que certaines de ces bornes sont positionnées sur un emplacement de stationnement matérialisé (voir rue Jacques Béziat) De plus, beaucoup de ces bornes sont écrasées et par conséquent inutiles. Il faut soit les supprimer, soit les remplacer.

Réponse :

Celles-ci ont été remplacées.

**G06/09/17** : Les habitants situés entre le n° 14 à 20 du **chemin de la Chevrette** demandent le déplacement du distributeur de « sacs à crottes » car ils ont constaté depuis sa mise en place une augmentation de crottes de chiens à cet endroit. Ils proposent de le placer à l'entrée du parking à environ une centaine de mètres de son lieu actuel.

Réponse :

Le nécessaire a été fait.

**G07/09/17** : A proximité de l'entrée du **camping des Canotes, côté rue Jean JAURES**, un panneau de circulation routière est couché sur le sol. Il faudrait le remettre en place.

Réponse :

Celui-ci a été rescellé.

**G08/09/17** : Nous sommes désolés d'apprendre que la **mairie annexe du Grau** ne serait ouverte que les matins. Une nouvelle suppression d'un service public qui pourtant rendait de nombreux services.

Réponse :

En cours de restructuration, ce service reprendra les horaires de la journée dès que possible.

**G09/09/17** : A quand la réfection de la route principale **d'accès et de sortie du Grau située entre le rond-point de l'Ephèbe et le rond-point de Guiraudette**. Elle est par endroit dans un état lamentable aux yeux des touristes et encore plus pour ceux qui l'utilisent journalièrement. De plus, elle est dépourvue d'éclairage dans sa plus grande partie et la création d'une piste cyclable permettrait de circuler en sécurité.

Réponse :

La route de Guiraudette dans ce tronçon est en cours d'acquisition foncière pour le passage de la conduite REUSE , des travaux de terrassement seront engagés , la réfection de voirie sera envisagée en suivant.

La mise en place de l'éclairage sur cette voie n'est, à ce jour, pas envisagée et ce afin de limiter la vitesse des usagers de cette voie. La mise en place d'un balisage à l'instar de celui qui a été positionné sur la piste cyclable de la route de Rochelongue sera prévue avec la nouvelle piste cyclable.

**G10/09/17** : On nous signale deux bateaux de pêche professionnelle coulés depuis au moins deux ans sur la rive de la Tamarissière, face au centre d'entretien de la ville. Les propriétaires de ces bateaux touchent de l'argent de l'état pour désarmer leurs bateaux, et ils les laissent se décomposer dans le fleuve. La mairie ne peut-elle intervenir ? Il y aurait, d'après une personne bien informée, en plus de ces deux bateaux de pêche, 14 épaves de bateaux plus petits coulés le long du fleuve d'Agde à la mer. A vérifier ?

Réponse :

La SODEAL qui a la compétence de la gestion des abords du fleuve est en contact avec tous ces propriétaires pour leur demander d'enlever ces épaves.

**G11/09/17** : Sur le chemin des Abreuvoirs, un peu avant le croisement avec le chemin de Baluffe, les roseaux repoussent sur le bas-côté droit. Il faudrait les couper !

Réponse :

Le nécessaire sera fait.



**G12/09/17** : Pourquoi réaménager le rond-point de l'Ephèbe ? Y a-t-il une raison spéciale ?

Réponse :

La décision a été prise de réaménager afin de faire des économies d'eau et minéralisation du rond-point.

**G13/09/17** : Sur les quais ou ailleurs, les limites des terrasses sont-elles respectées ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il eu des P.V ? D'autre part, les commerçants, peuvent-ils ajouter impunément un panneau publicitaire qui gêne la circulation des piétons ?

Réponse :

Le personnel de la SODEAL veille au respect des limites et rappelle à l'ordre les commerces qui ont tendance à déborder.

Concernant les panneaux publicitaires, il existe un règlement qu'il faut respecter. Des conventions avec la ville sont mises en place en cas de besoin.

**G14/09/17** : Les poubelles une fois vidées par NICOLIN sont très souvent laissées en vrac, empiétant sur la chaussée ou la voie douce. Il faudrait que les éboueurs soient un peu plus respectueux du matériel qu'ils manipulent et remettent les poubelles à l'endroit où ils les ont trouvées.

Réponse :

Les poubelles ne sont pas correctement remises aux points d'apport volontaire mais laissées après collecte n'importe comment.

Les différentes équipes qui travaillent sur ce secteur ont été sensibilisées sur la problématique du remisage des bacs et les contremaitres effectueront des contrôles de terrain.

Il serait intéressant que nous sachions si cette doléance est plutôt sur le GRAU ou sur la TAMA car les équipages ne sont pas les mêmes.

**G15/09/17** : A-t-on fait une évaluation réelle des effets de la limitation de vitesse causée par les ralentisseurs ? Ne serait-il pas plus efficace et rentable de confier cette gestion de radars à une société privée ? En plus ce serait moins coûteux et même rentable !

Réponse :

La réponse sera apportée lors de la réunion.

**G16/09/17** : Le nettoyage entre le n° 52 et 54 chemin du Grand Quist n'a pas été fait correctement. L'arbre a bien été élagué mais les écorces et autres sont restés sur le sol ?

Il s'agit certainement d'un arbre élagué par les espaces verts et qui a été laissé sur place. Il faudrait instaurer quelque chose afin que le service des espaces verts ramasse leurs déchets après leur travail car nous avons déjà été confronté à ce problème sur Agde.

Réponse :

Le service des espaces verts a été informé.

**G17/09/17** : Au croisement du chemin du Grand Quist avec le chemin du Littoral prolongé, vers l'accès à la plage et sur la plage, c'est abominable ! Papiers, cartons, poubelles, crottes, pneus, on trouve de tout. Pendant ce temps les employés passent et repassent sans s'en rendre compte ! Comment garder les lieux propres ? Il faudrait mettre des panneaux de dissuasion, distribuer des P.V pour infractions, et effectuer des contrôles pour s'assurer que les nettoyages ont bien été faits ?

Réponse :

La SMN NICOLLIN a envoyé un piqueur afin de nettoyer le site.

**G18/09/17** : Nous souhaitons que la mairie installe 3 panneaux « voisins vigilants » entre le n° 61 et 90 chemin du Grand Quist. M. Serge SERRAT au n° 83 qui est le correspondant pour voisins vigilants auprès du site souhaiterait recevoir un représentant de la mairie pour les emplacements. Les voisins ont le message sur leur portail.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

**G19/09/17** : Le parking « Les Battuts » à l'angle de l'Avenue du Littoral et de la route de Guiraudette mérite quelques aménagements, il faudrait à notre avis :

- Sceller le pilier d'entrée et quelques autres poteaux,
- Rajouter quelques poteaux pour combler les espaces et empêcher les jeunes de faire du gymkhana en moto,
- Bitumer un espace raisonnable à la sortie du parking pour permettre aux roues des véhicules d'adhérer,
- A noter que la plaque indicatrice de la rue est manquante.

Réponse :

La demande est en cours.

C.Q.218-23 Octobre 2017

**G01/10/17** : Au carrefour formé par la rue Beaulieu et la rue Jean JAURES, le panneau indiquant un parking à gauche perd ses lettres. Il faudrait le remplacer. De plus, la flèche indiquant parking Commandant VIBERT est à réorienter ?

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

**G02/10/17** : Chemin du Grand QUIST, quelques rappels :

- Entre le n° 52 et 54 le terrain qui devait devenir un espace vert n'est toujours pas entretenu. Le projet est-il toujours d'actualité ?

Réponse :

Les services fonciers vont reprendre ce dossier pour faire un point.

- Le panneau « sens obligatoire » qui permettait de circuler autour de l'arbre maintenu au milieu du chemin du Grand QUIST n'est toujours pas remis en place.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

- Un poteau neuf a été installé pour maintenir le câble électrique. Reste à enlever le bloc de béton et l'ancien poteau en bois qui sont restés sur place.

Réponse :

Le nouveau poteau commandé (poteau en béton) doit être livré à l'entreprise en charge du contrat de gestion de l'éclairage public pour la semaine 45 (6 au 10 novembre). Il sera ensuite posé et le massif béton avec le poteau en bois sera retiré. Les travaux doivent être achevés avant la fin du mois de novembre.

- L'aménagement proposé du parking des Battuts à l'angle de l'Avenue du Littoral et de la route de Guiraudette a-t-il retenu votre agrément ?

Réponse :

La demande est en cours.

**G03/10/17** : Avenue de Saint VINCENT, entre Notre Dame et le Saint Christ :

- Vitesse excessive sur cette route :

Réponse :

Un comptage sera mis en place. Un contrôle de vitesse a été mis en place le 8 novembre 2017 et n'a abouti sur aucune contravention.

- Voie douce à refaire et marquage éventuel. Emprunt par scooters dans les deux sens ?

Réponse :

Plus de détails à fournir, à voir en réunion.

- Revoir la signalisation du chemin de la croix de pierre en sens unique, afin d'éviter les véhicules qui reviennent en sens inverse vers l'avenue de Saint VINCENT...

Réponse :

Les services de la ville iront sur le terrain avec Monsieur SUAU.



- Véhicules remontant le chemin de la fenouillède en sens interdit vers l'impasse desservant la résidence Harmonie

Réponse :

La police municipale n'a pas constaté d'infraction concernant le sens interdit. Plusieurs contrôles seront effectués par la brigade moto.

- Débroussaillage du terrain situé 86 Avenue de Saint VINCENT

Réponse :

Un courrier a été adressé au Conseil Départemental, propriétaire du terrain, pour que son nettoyage soit effectué.

- Demander au Sictom la remise en place des conteneurs hors de la piste cyclable.

Réponse :

Le SICTOM a demandé à la société Nicollin de rappeler aux agents de remettre les conteneurs à leur place.

**G04/10/17 :** Le chemin de Notre Dame à Saint Martin entre le ranch et le rond-point des Antilles est extrêmement dangereux sur une cinquantaine de mètres pour les véhicules et les colonnes vertébrales. C'est pire que certains ralentisseurs que nous avons dénoncés.

Réponse :

Les travaux de réparation de chaussée sont programmés pour le début de l'année 2018.

**G05/10/17 :** Pourrait-on savoir quel est le service chargé du ramassage des végétaux sur la commune ? Un membre du C.Q a été témoin du ramassage d'aiguilles de pin par les services de la commune, pour faire soit disant, le travail de l'Agglo. Regrettant le retard, il a eu une altercation avec l'un des deux employés qui, par ailleurs, n'était sorti de la cabine du camion pour prendre une pelle que lorsqu'il l'avait vu arriver; son collègue - le chauffeur - ayant déjà chargé la moitié du tas d'aiguilles. Ce tas était là depuis 15 jours ! J'ajoute que cet employé - grand et fort - n'a pas voulu lui donner son nom.

Réponse :

Le ramassage des végétaux s'effectue seulement pour les personnes âgées et les personnes à mobilités réduites. La demande doit être formulée auprès du numéro vert.

**G06/10/17 :** A Notre Dame, devant l'université du temps libre, le vent a amoncelé un important tas de feuilles. Il suffirait du jet d'un mégot pour provoquer un important incendie. Le fait a été signalé au numéro vert, sans aucun résultat à ce jour.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

**G07/10/17 :** A l'angle de l'Avenue de Saint Vincent et du chemin de Notre Dame à Saint Martin, la route est déformée. L'eau s'accumule dans une ornière et les voitures en passant projettent cette eau de pluie ou d'excès d'arrosage sur le mur de la maison à l'angle.

Réponse :

Une visite de terrain aura lieu avant la réunion avec le secrétaire du comité de quartier afin de situer au mieux ce point noir.

**G08/10/17 :** A quand l'élargissement du chemin de la Charrue ?

Réponse :

Les services sont en attente à ce jour de l'obtention des rétrocessions d'alignement sur 2 parcelles pour son élargissement.

**G09/10/17 :** Malgré la réponse du 24 mars 2017, suivant laquelle la commune ne peut pas s'opposer au déploiement de ces équipements, à titre individuel, peut-on refuser l'installation chez soi du compteur LINKY ? D'après nos informations, 420 communes ont signé le refus, et nous n'avons pas connaissance que leur délibération avait été annulée.

Réponse :

Les propriétaires ne souhaitant pas l'installation des nouveaux compteurs "Linky" ont la possibilité de refuser l'accès à leur domicile. Toutefois, il convient de rappeler que les compteurs doivent être vus pour être relevé à minima une fois par an par les personnes chargées des relèves. De plus, les compteurs "Linky" permettant une relève à distance des consommations, il sera nécessaire pour les services d'ENEDIS d'envoyer un technicien sur place pour effectuer cette relève et ce service pourra être facturé à l'usager

**G10/10/17 :** La rue du Grand Cap qui dessert la grande surface Hyper U est-elle privée ou publique ? Doit-on respecter la priorité à droite en quittant le commerce ?

Réponse :

La voie est privée. Le code de la route s'applique que la voie soit publique ou privée. La priorité est donc à gauche lorsque l'on doit pénétrer dans le rond-point.

**G11/10/17 :** D'après l'arrêté du Maire n° A/2015-821 concernant la lutte contre les pollutions sonores et son article 10 page 7, le paragraphe 3 stipule que les discothèques ne sont pas concernées par la réduction, après minuit, à 70 dB(A) ? Peut-on avoir une explication à ce sujet ?

Réponse :

Les discothèques sont soumises à une étude d'impact sonore qui définit le mode de fonctionnement sur une valeur limite admissible.

**G12/10/17 :** Il y aurait lieu de faire procéder ou de procéder comme le précise la loi au débroussaillage du terrain situé au n° 42 du chemin de Guiraudette et de supprimer les roseaux et les rhizomes. Il faudrait également nettoyer le ruisseau qui longe les parcelles et le buser afin d'éviter les rats et les moustiques.

Réponse :

Le propriétaire du terrain a fait procéder au nettoyage de sa parcelle par une société privée. Le ruisseau qui longe les parcelles constitue du domaine public communal, il a été demandé à la Direction du Centre Technique Municipal de programmer le nettoyage de ce fossé.

Questions du comité de quartier durant la séance :

- Nettoyer le passage pour piétons juste après le rond-point du Murier de Sicard ;
- Le terrain de sport situé dans la pinède dans le camping de la Tamarissière provoque des nuisances sonores.
- Rue de la Tramontane, Rue des 3 Pins, Rue Saint Vincent et aux abords de l'université du temps libre, pouvez-vous programmer un nettoyage ?
- Souhait de voir élargir le virage de l'Impasse de Baluffe.

**Sécurité :**

Présenté par Luc LAROSE

- Mise en fourrière : 35
- Accident : 9
- Incendies : 5
- Gens du voyage : 4
- Cambriolage ou tentative : 1
- Dégradations : 3

- Ivresse sur la voie publique : 2
- Problème de voisinage : 4
- Squats/SDF: 1
- Troubles de l'ordre public : 5
- Interpellations : 8
- Nuisances sonores :22
- Salubrité / divagation d'animaux : 21
- Agressions : 6
- Rixes : 8
- Vols : 7

## **B - GRANDS TRAVAUX**

*Présenté par Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint & Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux*

*Présenté par Laurent DUBOIS, Directeur environnement et domanialité*

### **PROJET L'AGENOUILLADE**

Ce projet consiste au réaménagement du site de l'Agenouillade sur une superficie totale d'environ 8 000 m<sup>2</sup>, en 2 phases de travaux :- Sur l'année 2018, la réalisation du parvis de l'église par un traitement de sol sur 500 m<sup>2</sup>. Les matériaux choisis en pierre naturelle seront similaires ou proches de ceux utilisés pour la rénovation des sols intérieurs. Cette intervention permettra également de résoudre les problèmes d'infiltrations.

- Sur l'année 2019, le projet prévoit un réaménagement d'ensemble, il s'organise autour d'un cheminement piétonnier allant du parvis de l'église à la chapelle, permettant la procession autour de notre Dame.

Les surfaces dédiées à la pratique du jeu de boules seront conservées, des réparations de surface ainsi qu'une délimitation des zones seront réalisées.

Le stationnement sera organisé et concentré à l'entrée de la place, un cheminement sera proposé qui permettra de relier le parking de délestage situé rue du Lamparo.

Enfin, la plate-forme existante située dans le bois fera l'objet d'une transformation afin de permettre les manifestations culturelles et de loisirs.

*Présenté par Laurent DUBOIS, Directeur environnement et domanialité*

### **PIETONNISATION QUAI THEOPHILE CORNU**

Pour répondre à la sollicitation des riverains du quai Théophile Cornu afin que ce dernier soit piéton jusqu'à la mer en été, la Ville a fait procéder à la mise en place d'une borne de contrôle d'accès à l'intersection de la rue Vincent Brignoles et la rue du Commandant Malet, permettant ainsi de rendre également piéton l'impasse Lamothe Tenet.

Le fonctionnement de cette nouvelle borne (positionnée après le rond-point d'entrée) est le suivant : borne en position haute tous les jours du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre de 10 heures à 1 heure.

La borne située au niveau de l'impasse Vincent Brignoles, bénéficie d'une sortie automatique ne nécessitant pas l'usage d'une télécommande.

La mise en place de cette borne s'est élevée à 10 000 € T.T.C.

*Présenté par Laurent DUBOIS, Directeur environnement et domanialité*

### **RESEAU DES VOIES DOUCES**

Une étude a été réalisée pour la création d'une voie douce sur l'avenue de St Vincent sur une longueur de 820 ml (du chemin de la Chevrette à l'avenue François Mas). Le montant des travaux étant estimé à environ 500 000 €, une variante est à l'étude afin de réduire les coûts et optimiser les espaces.

Concernant l'entrée du Cap, la voie douce qui longe les nouvelles voies est déjà ouverte, même s'il subsiste des tronçons provisoires au niveau de l'accès au chantier Cœur de Station et de la sortie du parking Alsace-Lorraine. Il faudra attendre le printemps 2018 pour voir les revêtements définitifs réalisés. La jonction vers Agde est également à l'étude entre la future passerelle et le stand de tir à l'arc.

Le raccordement entre l'avenue du Bagnas au Cap d'Agde et la route de Marseillan-plage doit également être pérennisé. Dans un premier temps, les abords du chemin existant ont été débroussaillés, puis les nids de poules seront rebouchés et de la signalétique sera mise en place.

Enfin, des travaux d'entretien seront réalisés courant 2018, notamment sur le boulevard Jean Monnet, ainsi que boulevard du St Christ et boulevard Pompidou. La pose d'une signalétique directionnelle à l'attention des cyclistes se poursuivra également.

*Présenté par Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint*

#### **AMENAGEMENT DE LA BRETELLE RD 612 – ROUTE DE ROCHELONGUE**

Afin de désengorger la route de Guiraudette et le chemin de Notre Dame à Saint Martin, il est envisagé de créer une bretelle de sortie de la RD 612 sur la route de Rochelongue.

Ainsi, les véhicules en provenance de Béziers ou de l'A75 et allant vers Rochelongue auront une sortie dédiée et n'auront plus à utiliser les sorties Grau d'Agde et Cap d'Agde.

D'ici fin 2017, les travaux de redimensionnement du rond-point de Batipaume seront engagés afin de faire face à l'augmentation du trafic arrivant depuis la RD612. Concomitamment, un Bureau d'Études mandaté par le Conseil Départemental va travailler sur le projet de l'échangeur. D'ici le printemps prochain, les études seront terminées et les travaux pourront démarrer durant le dernier semestre 2018.

*Présenté par Laurent BRAULT, Directeur du Service Architecture et Bâtiments*

#### **CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

Le futur CTM est un nouvel équipement qui accueillera un total d'environ 160 personnes qui seront appelées à travailler sur ce site qui sera composé :

- D'un bâtiment administratif de 1000 m<sup>2</sup> répartis sur deux niveaux, regroupant les zones d'accueil, bureaux, vestiaires et cafétéria.
- D'une zone de 2200 m<sup>2</sup> regroupant 4 bâtiments pour les différents ateliers composant les services techniques (bâtiment, voirie, garage, festivités, magasin central,...)

#### **Avancement de l'Opération :**

Le permis de construire a été déposé et accepté en date du 25 mars 2016.

L'opération se décompose en 2 phases :

- 1 / Phase « Exécution » pour les travaux de Terrassement et VRD, réalisée à 100 %. Fin des travaux début novembre.
- 2/ Phase « Exécution » pour les lots bâtiments :

Commencement des travaux y compris phase préparatoire pour début novembre

La durée des travaux est ramenée à 10 mois avec une livraison et une mise en service du site pour septembre 2018.

**Présents :**

M BENTAJOU, M FREY, M SAIGNES, M SABLAIROLES, M DUBOIS, M HERAL, M BRAULT, M RUIZ, M LAROSE, Mme DESTRADE.

**Représentants du comité de quartier :**

Présents :

BETHUNE Jean-Jacques, CAVAILLES Jean Pierre, DUPONT Serge, ESTEVE Jacques, GIBELLO Robert, LABATUT Elisabeth, MOTARD Jacques, PRUNET Jean-Claude, Robert RALUY, SOULLIART Francis, VANRAET Florence.

Absents excusés :

CHOUFFOT Jean, MAHUL Jean Paul, PACULL Jean, SUAOU Roger,

Absents :

MEZERGUE Marie Christine, RUIZ Sandie.